

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places annonces et insertions

Administration des postes suisses.

Fourniture de sacs.

L'Administration des postes met au concours la fourniture des sacs désignés ci-après :

- | | | | | |
|----|--------------------|-----|-----------------|------------|
| 1. | 2000 sacs grandeur | III | pour le service | intérieur; |
| 2. | 1500 » | » | » | » |
| 3. | 2000 » | » | » | » |
| 4. | 2000 » | » | » | » |
| | | III | » | » |
| | | IV | » | » |
| | | IV | » | » |
- international;
international;
intérieur;
international.

Les sacs pour le service intérieur reçoivent, à l'extérieur, la suscription « Post » et les sacs pour le service international la mention « Schweiz, Postes suisses, Svizzera », aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.

On utilisera du fil de chanvre ou de lin n° 16, de première qualité, aussi bien pour la chaîne que pour la trame. On indiquera dans la soumission si l'offre s'entend en fil de chanvre ou en fil de lin. Les intéressés mentionneront en outre s'il s'agit de matériel confectionné en Suisse ou à l'étranger. La marchandise suisse est préférée au matériel étranger, lorsque la différence de prix n'est pas trop sensible. L'Administration des postes se réserve d'adjuger la livraison des sacs à un ou à plusieurs soumissionnaires.

Les prix s'entendent franco Berne. Rien ne sera bonifié pour le matériel d'emballage. Ce dernier est, sur demande, renvoyé non affranchi.

Délai de livraison : 15 novembre 1924. Si, jusqu'à cette date, l'administration des postes n'est pas en possession des sacs commandés, elle fera une déduction de 5% sur la valeur de facture pour chaque livraison effectuée postérieurement à cette date. Si la livraison est retardée de plus de quatre semaines, l'administration des postes a le droit de décommander la marchandise manquante. On n'acceptera aucun envoi avant le 15 septembre 1924.

Terme de soumission : 10 mars 1924. Les offres, qui lient jusqu'au 25 mars 1924, doivent être accompagnées d'échantillons de fil ou de coutil et être adressées à la direction générale des postes à Berne, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription « Soumission pour sacs postaux ».

Les intéressés peuvent examiner ou se procurer, à notre bureau du matériel, des spécimens d'après lesquels les sacs doivent être confectionnés.

Berne, le 19 février 1924.

[2.]

La direction générale des postes.

PLACES

Les offres de service doivent se faire *par écrit, franco*, et être accompagnées de certificats de bonne vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs nom et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Branché de service. S'adresser à	Place vacante	Traite- ment Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Département de l'intérieur. (Président du conseil de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich.)	Concierge du laboratoire des machines.	3200 à 4300, avec logement, dont le loyer sera fixé plus tard.	5 mars 1924 [1.]	Connaissance du service d'ordre; connaissances des travaux d'installation désirées.
Entrée en fonctions: 1 ^{er} avril 1924. La place sera probablement occupée par voie de promotion.				
Département des finances. (Bureau fédéral des matières d'or et d'argent, à Berne.)	Adjoint du bureau des matières d'or et d'argent.	5200 à 7300, plus les allocations de renchérissement.	29 févr. 1924 [2.]	Diplôme fédéral d'essayeur-juré. Expérience approfondie dans le service du contrôle des ouvrages d'or, d'argent et de platine et dans l'administration.
Entrée en fonctions le 1 ^{er} avril 1924.				

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

1. Adjoint à la direction des postes à Neuchâtel.

Conditions d'admission: Connaissance approfondie du service administratif et du service d'exploitation. Expérience dans le traitement de questions importantes concernant le personnel et l'organisation. Connaissance de deux langues nationales.

Traitement: Fr. 5200 à 6500 (+ fr. 500 pour la direction de l'arrondissement postal), plus les allocations de renchérissement.

S'annoncer jusqu'au 8 mars 1924, à la direction générale des postes à Berne.

2. 2 commis à Langnau (Berne);
3. 2 facteurs de messagerie à Langnau (Berne).

S'adresser, d'ici au 8 mars 1924, à la direction des postes de Berne.

4. Aide de 1^{re} classe à la direction des postes de Bâle. S'adresser, d'ici au 8 mars 1924, à la direction des postes de Bâle.
 5. Facteur de lettres à Zurich 18 (Wollishofen);
 6. Commis à Altstetten (Zurich);
 7. Facteur de lettres à Richterswil.
S'adresser, d'ici au 8 mars 1924, à la direction des postes de Zurich.
-
1. Buraliste et télégraphiste à Campocologno. S'adresser, d'ici au 1^{er} mars 1924, à la direction des postes de Coire.

Administration des télégraphes et des téléphones.

Remplaçant du chef de l'office téléphonique de Zurich. S'adresser, d'ici au 8 mars 1924, à la direction d'arrondissement des télégraphes de Zurich.

Monteur de 1^{re} classe à Langenthal. S'adresser, d'ici au 1^{er} mars 1924, à la direction d'arrondissement des télégraphes de Berne.

Aide de II^e classe au bureau des téléphones de Genève. S'adresser, d'ici au 1^{er} mars 1924 à l'office téléphonique de Genève.

Publications de la maison d'édition K. J. Wyss Erben à Berne

La Nationalité en Droit suisse

Droit fédéral revisé - Droit cantonal - Droit international
par **Georges Sauser-Hall**

Professeur de droit comparé et de droit international
à l'Université de Neuchâtel
Chef du Contentieux à la Division des affaires étrangères
du Département politique fédéral

Prix Fr. 5. —

Eléments de Droit public suisse

par **Albert Affolter**

Docteur en droit, juge au Tribunal fédéral suisse

Prix Fr. 4. 50

Traduit par le Dr. Edouard Georg

En vente chez tous les libraires

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places annonces et insertions

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	09
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.02.1924
Date	
Data	
Seite	330-332
Page	
Pagina	
Ref. No	10 083 898

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.